



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

53^e CONSEIL DIRECTEUR

66^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

CD53.R4
Original: anglais

RÉSOLUTION

CD53.R4

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DU BRÉSIL, DU CHILI ET D'EL SALVADOR

LE 53^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Considérant que les États-Unis d'Amérique, le Guatemala et la Trinité-et-Tobago ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats du Brésil, Chili et El Salvador,

DÉCIDE :

1. De déclarer que les États-Unis d'Amérique, le Guatemala et la Trinité-et-Tobago ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier le Brésil, Chili et El Salvador pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Cinquième réunion, le 1er octobre 2014)
